Validation des acquis de l’expérience

Informations candidats

Bienvenue

Ordre du jour

1 - Accueil

2- Les fondamentaux de la VAE

3 - La procédure VAE

5 – L’accompagnement

6 – Le financement

7 – Questions diverses

1

Accueil - Inclusion

Inclusion

Vous avez 1 minute pour vous présenter en précisant vos motivations ?

C’est quoi pour vous la VAE ?

Petite lecture

Ne confondez pas expérience et ancienneté

De nombreux salariés confondent l'ancienneté et l'expérience. Si l'ancienneté représente la durée passée en entreprise, l'expérience exprime la capacité d'un salarié à tirer profit des leçons de son travail. L'expérience est constituée de succès et d'échecs. Les succès sont le fruit d'erreurs corrigées. Ainsi un salarié construit sa performance et ses futures réussites à partir des leçons des échecs dont il a fait l'expérience. « Quand j'ai démarré ma carrière, avec mon boss, on s'attelait, chacun à notre niveau, à tirer profit de mes erreurs pour avancer et engranger de l'expérience. Moi, dans ma façon de gérer les erreurs et ma confiance en moi. Lui dans sa façon de gérer celui qui avait failli dans son travail. L'erreur devenait un outil pédagogique et non une sanction. A chaque fois, j'en sortais grandi. J'applique cela aujourd'hui dans mes équipes », témoigne Yves responsable de production dans l'industrie automobile.
L'expérience n'empêche pas l'erreur, mais permet d'éviter la faute. Tandis que l'erreur est commise de façon involontaire, la faute est volontaire car le salarié reproduit la même erreur. Il n'a donc pas tiré des leçons de son échec. Quand cela arrive, l'erreur devenue une faute professionnelle est sanctionnable.
Les managers doivent donc rappeler à leurs collaborateurs que l'ancienneté n'est pas signe d'expérience. Il est possible d'avoir 15 ans d'ancienneté et aucune expérience. À l'inverse, un salarié ayant une faible ancienneté peut avoir acquis de l'expérience.

Différence entre ANCIENNETE ET EXPERIENCE ?

Ancienneté

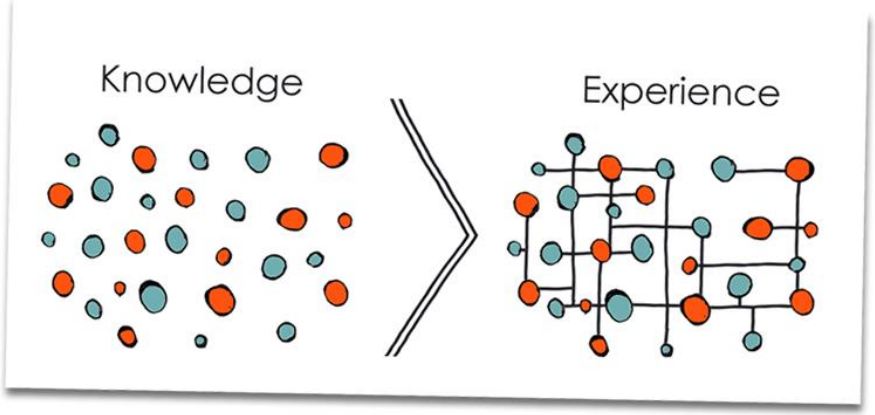

« J'avais, dans mon ex boîte un mec qui savait à peu près faire du classement alpha, il était là depuis 20 ans : il avait de l'ancienneté.

Sur, 5 ans, j'avais occupé presque tous les services, je savais dépanner partout, j'avais de l'expérience. »

2

Les fondamentaux de la Validation des Acquis de l’expérience

Un peu d’histoire

VAPP

- 1985 dans l’enseignement supérieur
- Prise en compte des expériences professionnelles et personnelles

VAP

- 1993 dans l’enseignement supérieur et technologique
- 1998 au sein du MJS
- Avoir exercé pendant 5 ans une activité professionnelle (peut dispenser d’une partie des épreuves du diplôme souhaité)
- Remplacé par le VAE

VAE

- 17 janvier 2002 dans toutes les branches professionnelles (loi de modernisation sociale)
  - Prise en compte des acquis et de l’expérience
- 05 mars 2014 : sécurisation des parcours professionnelles
  - Durée et nature des expériences … accompagnement

VAE = Un droit individuel en vue d’acquérir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification (cf. art. 133 et 134, loi de modernisation sociale)

La VAE c’est ainsi **reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de la formation initiale ou continue**.

Philosophie

Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation dite « traditionnelle »

Les expériences vécues constituent un socle de ressources, une source de construction de compétences

La VAE est une voie de formation notamment à travers l'analyse de l'expérience

L'expérience se re-construit durant la VAE

Compétences, aptitudes et connaissances (CAC)

La qualité des acteurs (Jurys et accompagnateurs) fait la qualité du système VAE

Les acteurs

Candidat

- Une aspiration de reconnaissance
  - Les expériences sont elles en lien avec le diplôme visé ?
  - Comment prouver au jury que je suis compétent ?

Conseiller

- Une ressource
  - Informer : - Apporter des connaissances sur le processus VAE
  - Conseiller : suggérer et orienter

Accompagnateur

- Un facilitateur
  - Quel profil et quelle posture, quelles compétences ?
  - Comment aider le candidat ?

Jury

- Une nécessité de maîtriser le cadre règlementaire
  - Quelle préparation pour les jurys ?
  - Comment extraire les compétences pour valider un diplôme sur la base d'expériences singulières ?

La durée pour accéder

- Au moins un an, de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée

- 1 an = durée légale du travail soit 1607h

- La durée des activités réalisée hors formation doit être supérieure à celles accomplie en formation

HISTORIQUE DOSSIER VAE
PAYS DE LA LOIRE

BMF

	VAE			
Saisons	Dossiers reçus	Recevable	Entretien	Diplôme obtenu VAE
2016/2017	16	14	10	8 - 57%
2017/2018	10	12	9	3 - 25%
2018/2019	13	11	4	8 - 73%
2019/2020	12	12	12	4 - 33%
2020/2021	7	6	6	3 - 50%
2021/2022	2	2	2	0 - 0%

BEF

	VAE			
Saisons	Dossiers reçus	Recevable	Entretien	Diplôme obtenu VAE
2016/2017	2	2	1	1 - 50%
2017/2018	1	1	1	0 - 0%
2018/2019	0	0	0	0
2019/2020	2	2	2	0 - 0%
2020/2021	3	3	3	0 - 0%
2021/2022	0	0	0	0

3

La procédure VAE

Référentiel métier

BMF

BEF

BMF

EC : de contribuer au projet associatif d'un club ou une structure de football en sécurité

EC de mettre en œuvre une séance d'animation sportive en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), en sécurité

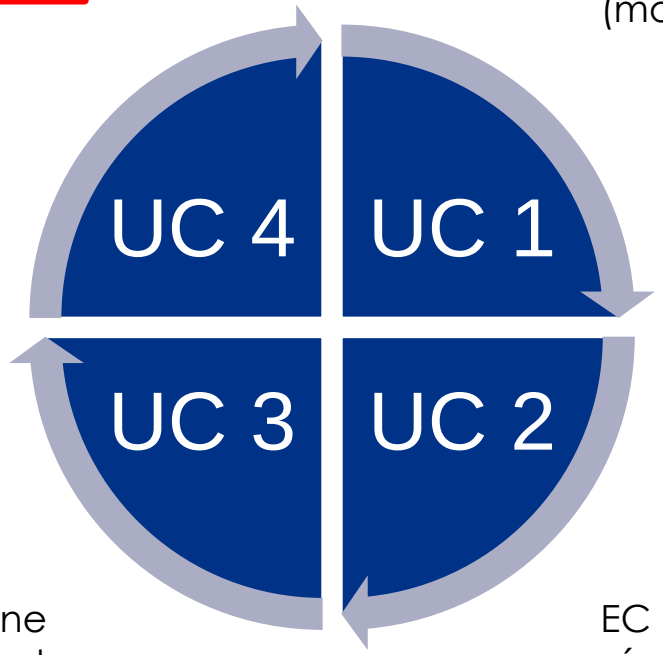

Personne Ressource Multifonctions

EC de mettre en œuvre une séance d'entraînement sportif en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux seniors, en sécurité

EC de mettre en œuvre une séance de préformation sportive en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité

Il faut avoir encadrer des joueurs ou joueuses dans l'ensemble des catégories balayant le diplôme

BEF

EC de diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes

EC de mettre en œuvre le projet sportif dans un club de niveau régional

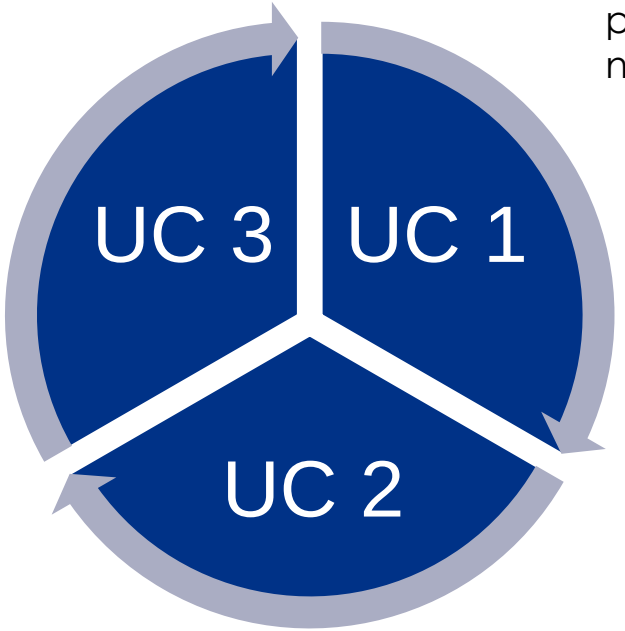

EC d'entrainer en sécurité, une équipe de niveau régional et de niveau national de jeune.

BEF

UC 1

Projet

Sportif

UC 2

Projet d'entraînement

UC 3

Projet de Jeu et Coaching

Il faut avoir encadrer des jeunes de niveau National ou des Seniors de niveau régional

Schéma de la procédure

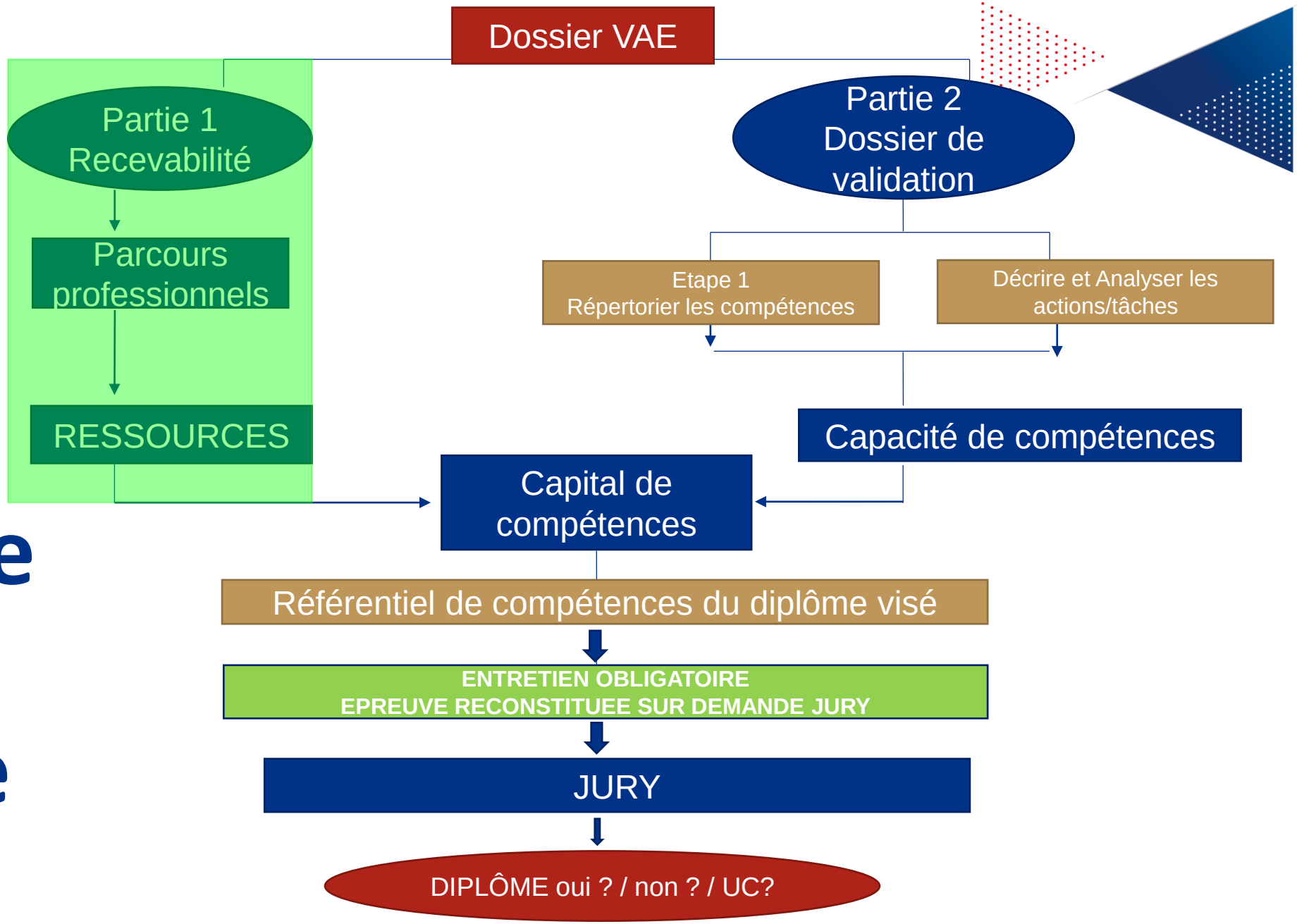

La recevabilité

Vos parcours

+

Vos ressources

Recevable si :

Durée et nature de l'expérience

Lien direct avec le diplôme visé

Recevabilité

Le dossier de recevabilité :

- **formulaire de candidature (selon les modalités fixées par le ministère du Travail)**
- **les documents justifiant la durée des activités du candidat et les attestations des formations suivies ultérieurement**

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE qu'une seule fois par an et qu'on ne peut déposer plus de trois dossiers de recevabilité au cours d'une même année civile.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

cerfa
N°12818*02

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande : ☐ Renouvellement: ☐ Prolongation : ☐

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification — Autorité responsable de la certification

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance : (c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage : (s'il y a lieu)

Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance ☐ / ☐ / ☐ Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐ Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française ☐ Ressortissant de l'UE, EEE ☐ Au

Adresse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

cerfa
N°51260#02

NOTICE EXPLICATIVE
DEMANDE DE RECEVABILITE
A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE CERFA

A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle[1].

Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?

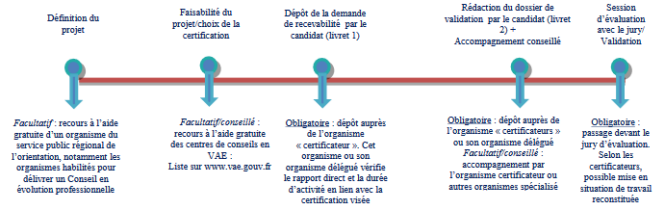

Comment connaître les certifications accessibles par la VAE ?

Avant de compléter votre formulaire, vous devez avoir identifié la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la VAE, et l'autorité responsable de cette certification. Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à

Schéma de la procédure

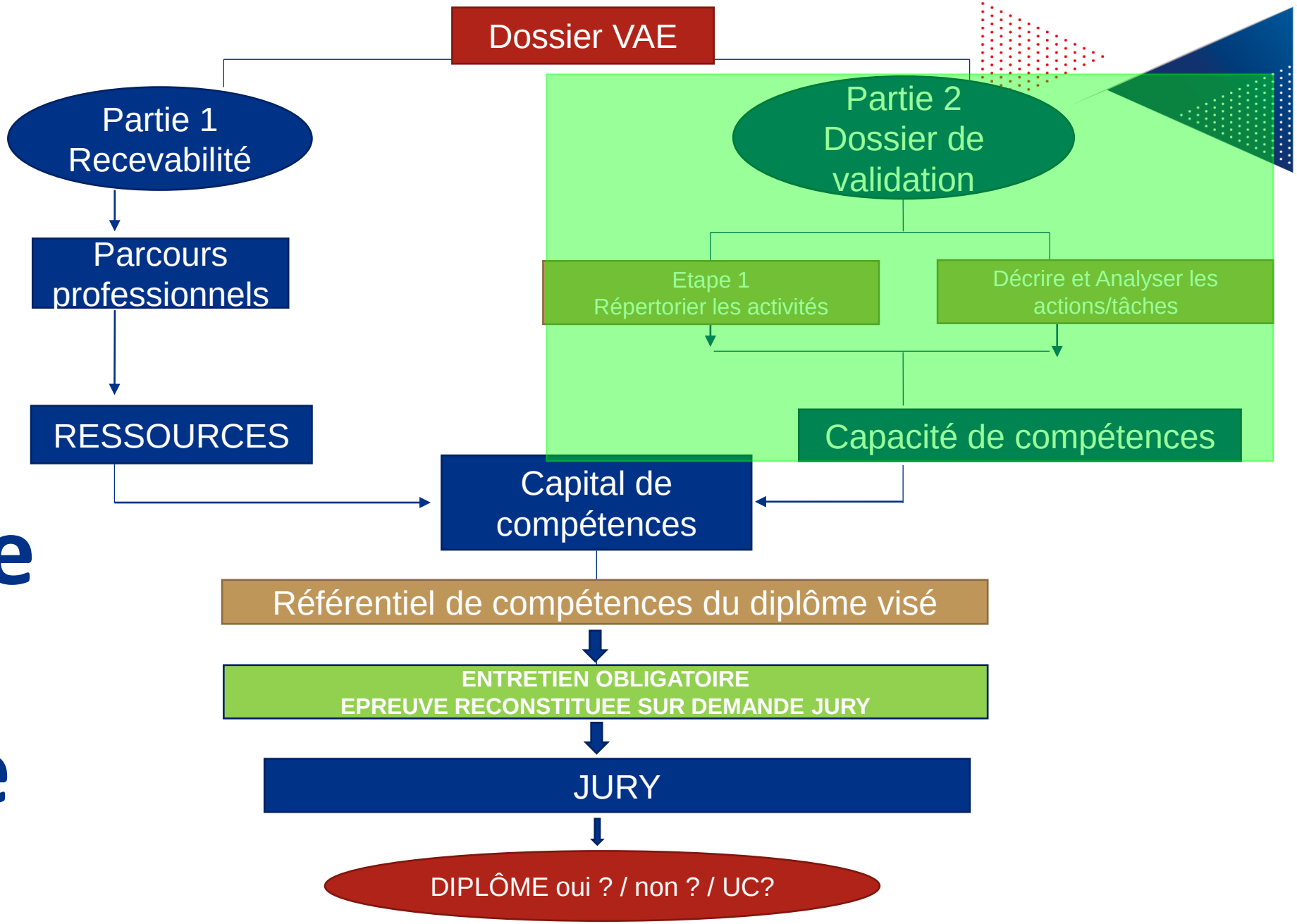

Dossier de validation

Bien préciser son projet professionnel

Répertorier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé

Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau

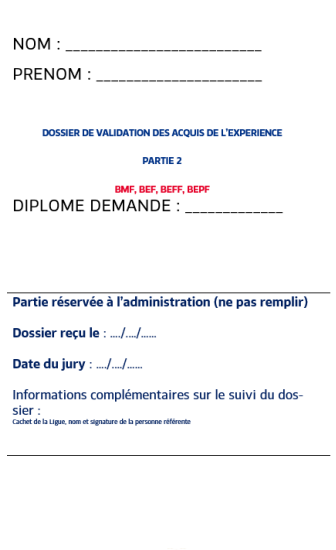

NOM : _____

PRENOM : _____

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE 2

BMF, BEF, BEFF, BEPF

DIPLOME DEMANDE : _____

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le : …./…./……

Date du jury : …./…./……

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :

Cachet de la Ligue, nom et signature de la personne référente

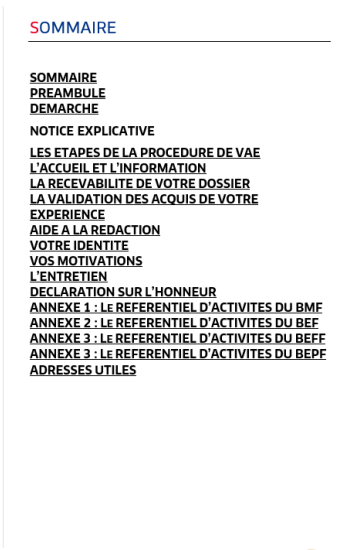

SOMMAIRE

SOMMAIRE
PREAMBULE
DEMARCHE
NOTICE EXPLICATIVE
LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE
L'ACCUEIL ET L'INFORMATION
LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER
LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE
AIDE A LA REDACTION
VOTRE IDENTITE
VOS MOTIVATIONS
L'ENTRETIEN
DECLARATION SUR L'HONNEUR
ANNEXE 1 : Le REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF
ANNEXE 2 : Le REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF
ANNEXE 3 : Le REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFF
ANNEXE 3 : Le REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEPF
ADRESSES UTILES

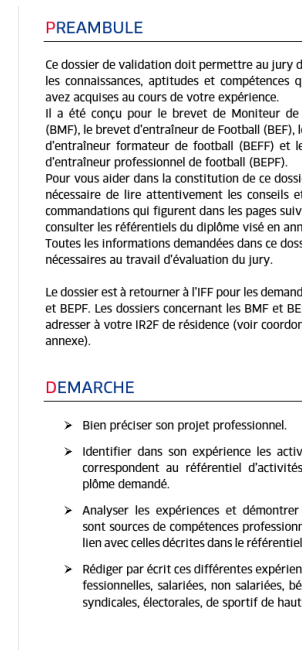

PREAMBULE

Ce dossier de validation doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience.
Il a été conçu pour le brevet de Moniteur de football (BMF), le brevet d'entraîneur de Football (BEF), le brevet d'entraîneur formateur de football (BEFF) et le brevet d'entraîneur professionnel de football (BEPF).
Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire de lire attentivement les conseils et les recommandations qui figurent dans les pages suivantes et consulter les référentiels du diplôme visé en annexes.
Toutes les informations demandées dans ce dossier sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Le dossier est à retourner à l'IFF pour les demandes BEFF et BEPF. Les dossiers concernant les BMF et BEF sont à adresser à votre IR2F de résidence (voir coordonnées en annexe).

DEMARCHE

- Bien préciser son projet professionnel.
- Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé.
- Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité.
- Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau.

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
	L'INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL (IFF) (pour le BEFF et BEPF) ou LA LIGUE INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL (IR2F) DE VOTRE Lieu DE RÉSIDENCE (pour le BMF ou le BEF)
Vous demandez un dossier	Vous remet ou vous adresse un dossier

LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
	L'IFF ou L'IR2F
Vous adressez un deux exemplaires la première partie de votre dossier à l'IFF ou L'IR2F de votre lieu de résidence	Examine votre dossier et vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez deux exemplaires de la deuxième partie de votre dossier de validation avant le 31 janvier de chaque année	LA LIGUE INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL
	Vous adresse une convocation pour un entretien. Vous adresse une convocation *si nécessaire et à la demande du jury* pour une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée
	Vous notifie la décision du jury qui peut : - vous attribuer le diplôme - ne pas vous attribuer le diplôme - vous attribuer une partie du diplôme : cette certification partielle est valable 3 ans

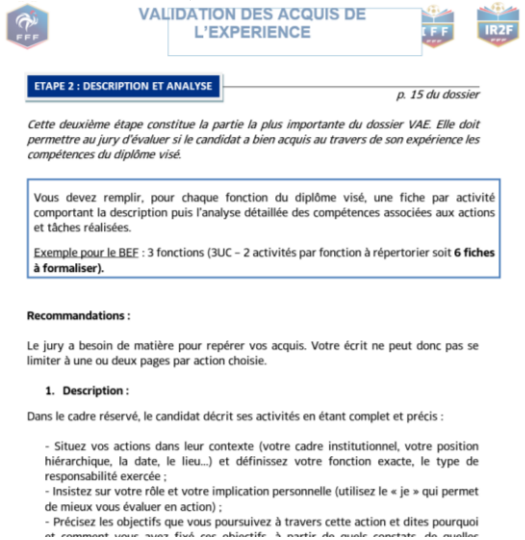

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

p. 15 du dossier

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez remplir, pour chaque fonction du diplôme visé, une fiche par activité comportant la description puis l'analyse détaillée des compétences associées aux actions et tâches réalisées.

Exemple pour le BEF : 3 fonctions (3UC – 2 activités par fonction à répertorier soit **6 fiches à formaliser).**

Recommandations :

Le jury a besoin de matière pour repérer vos acquis. Votre écrit ne peut donc pas se limiter à une ou deux pages par action choisie.

1. **Description :**

Dans le cadre réservé, le candidat décrit ses activités en étant complet et précis :

- Situez vos actions dans leur contexte (votre cadre institutionnel, votre position hiérarchique, la date, le lieu…) et définissez votre fonction exacte, le type de responsabilité exercée ;
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je » qui permet de mieux vous évaluer en action) ;
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi

Schéma de la procédure

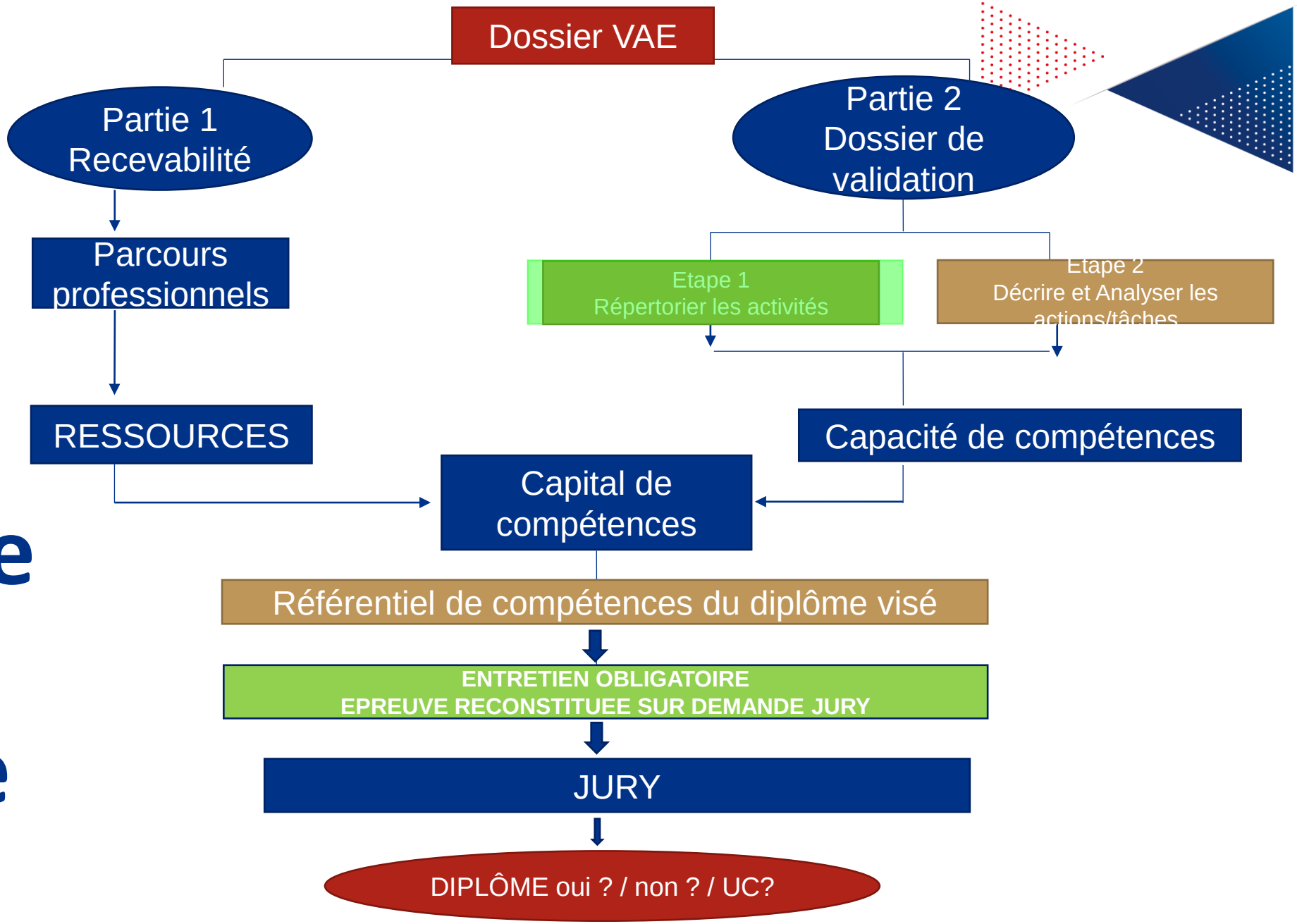

Répertorier les activités

Les Fonctions

Les Activités

UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux seniors, en sécurité	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
Mise en application des projets d'entrainement, dans le cadre de la pratique du football en sécurité	- Déterminer les groupes de niveaux et l'organisation de l'entraînement ; - Mettre en œuvre les progressions pédagogiques d'entraînement ; - Proposer des situations pédagogiques cohérentes ; - Organiser les différents espaces d'entraînement et de pratique ; - Utiliser les outils d'évaluation proposés ; - Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ; - Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ; - Evaluer les attentes des licenciés ; - Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ; - Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ; - Définir les objectifs des séances pour l'ensemble des catégories ; - Encadrer les collectifs dans le cadre de l'entraînement sportif en football
Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur	- Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ; - Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ; - Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ; - Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ; - Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement ;

Pour choisir dans votre expérience les actions à décrire, étudiez les référentiels du diplôme visé.

Ces référentiels définissent le métier concerné, indiquent les compétences attendues et évaluées par le jury.

Les actions

Schéma de la procédure

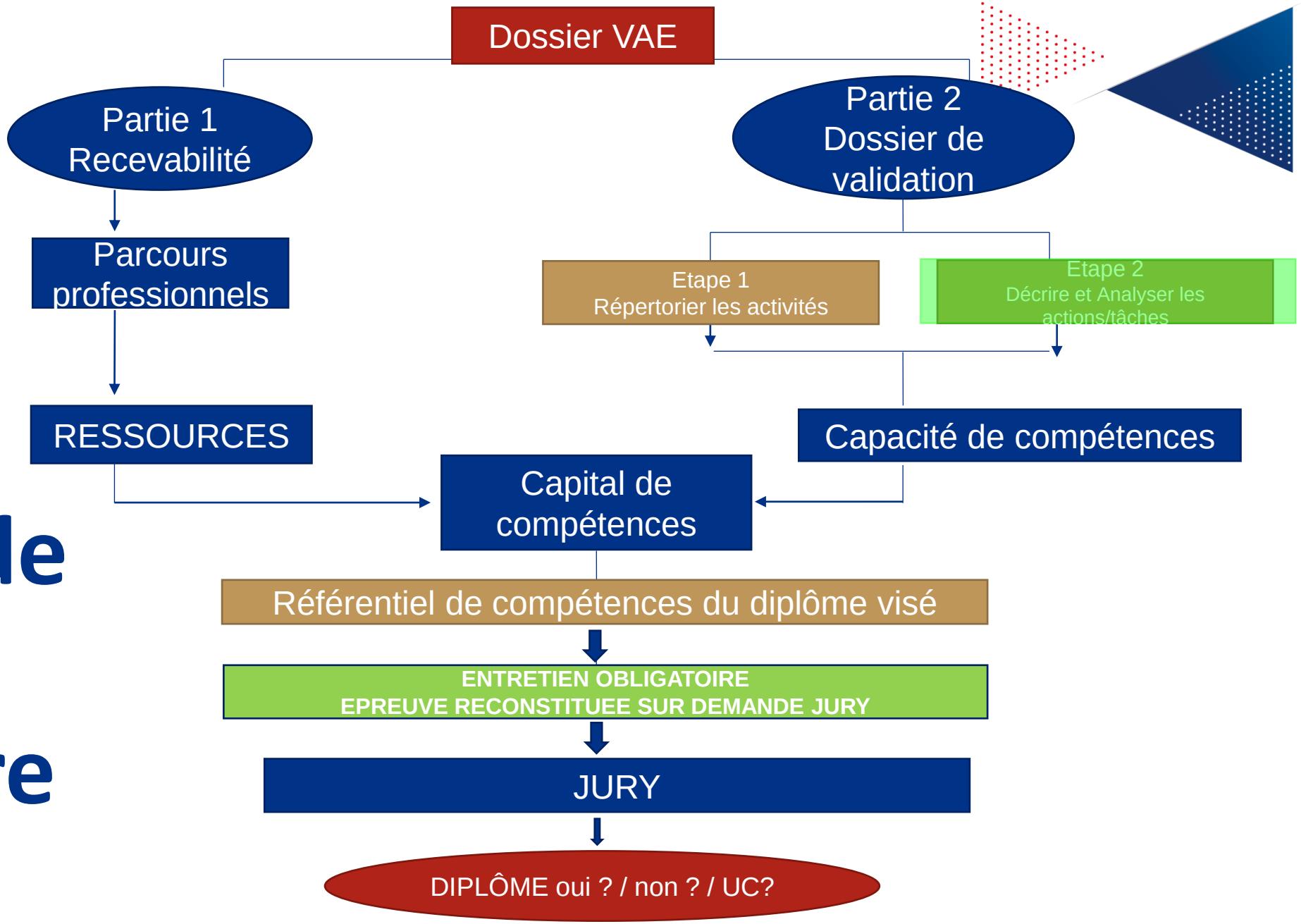

Décrire l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Situez vos actions**
- **Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je »**
- **Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous avez fixé ces objectifs**
- **La description seule ne suffit pas. Vous devez donc décrire et analyser vos pratiques.**

Partie 2 Etape 2 : Décrire et analyser	
2 activités par fonction (UC du référentiel d'activités	2 actions/tâches support de l'activité l'activité

Partie 2 Etape 2 : Décrire et analyser	
2 activités par fonction (UC du référentiel d'activités	2 actions/tâches support de l'activité l'activité

Analyser l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Mesurez les écarts entre ce qui était prévu et ce qu'il s'est réellement passé**

- **Précisez quels sont vos outils d'évaluation.**
  - Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisés et ce qu'ils vous ont permis de repérer et de proposer comme remédiations

L'entraîneur, praticien réflexif, peut donc s'interroger sur :

1. Pourquoi ?	**→ Avant**	**→ Décrire**
2. Comment ?	**→ Pendant**	**→ Prescrire**
3. Pour quels résultats ?	**→ Après**	**→ Réfléchir**

Analyser les actions et les tâches

Descriptif

Etre le plus précis possible, détailler au maximum.

Instruction au sosie

Analyse

Les points positifs et les points à améliorer en fonction de l'objectif.

Points Positifs	Points à améliorer
Axes d'amélioration	

Remédiations

Ce que je garde	**Pourquoi ?**	
Ce que je jette	Pourquoi ?	
Ce que je modifie	Pourquoi ?	Comment ?

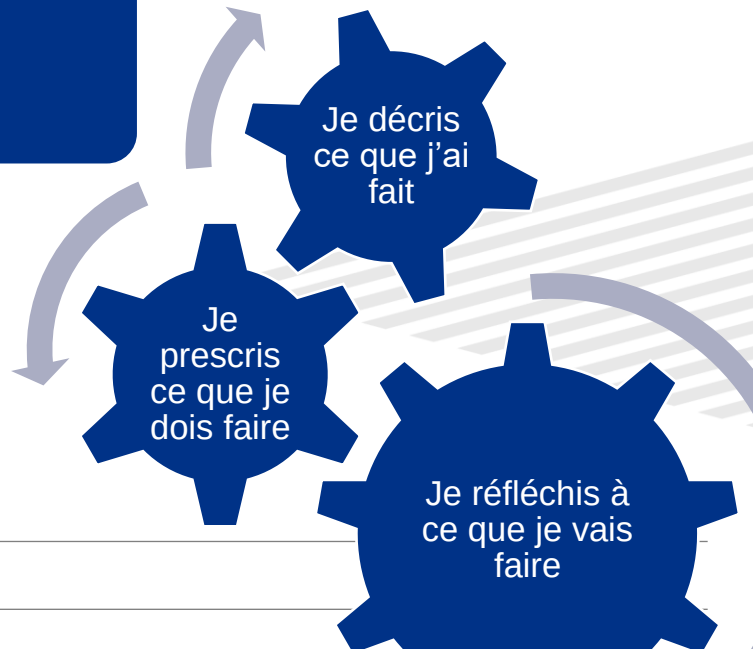

Bilan de compétences

Ecrire et formaliser

Ecrire - attention à la forme

- ❑ orthographe – syntaxe…
- ❑ 1ère personne
- ❑ Verbes d'action
- ❑ Phrases courtes et texte aéré
- ❑ Annexes étayées
- ❑ Tableaux et schémas (légendes)
- ❑ … citations

Formaliser - attention au sens

- ❑ Discriminer les différentes UC et ordonner
- ❑ Appropriation personnelle du dossier
- ❑ …reflet d'une trajectoire personnelle et professionnelle

« Penser son expérience, c'est s'engager dans un processus formateur » Mézirow

Schéma de la procédure

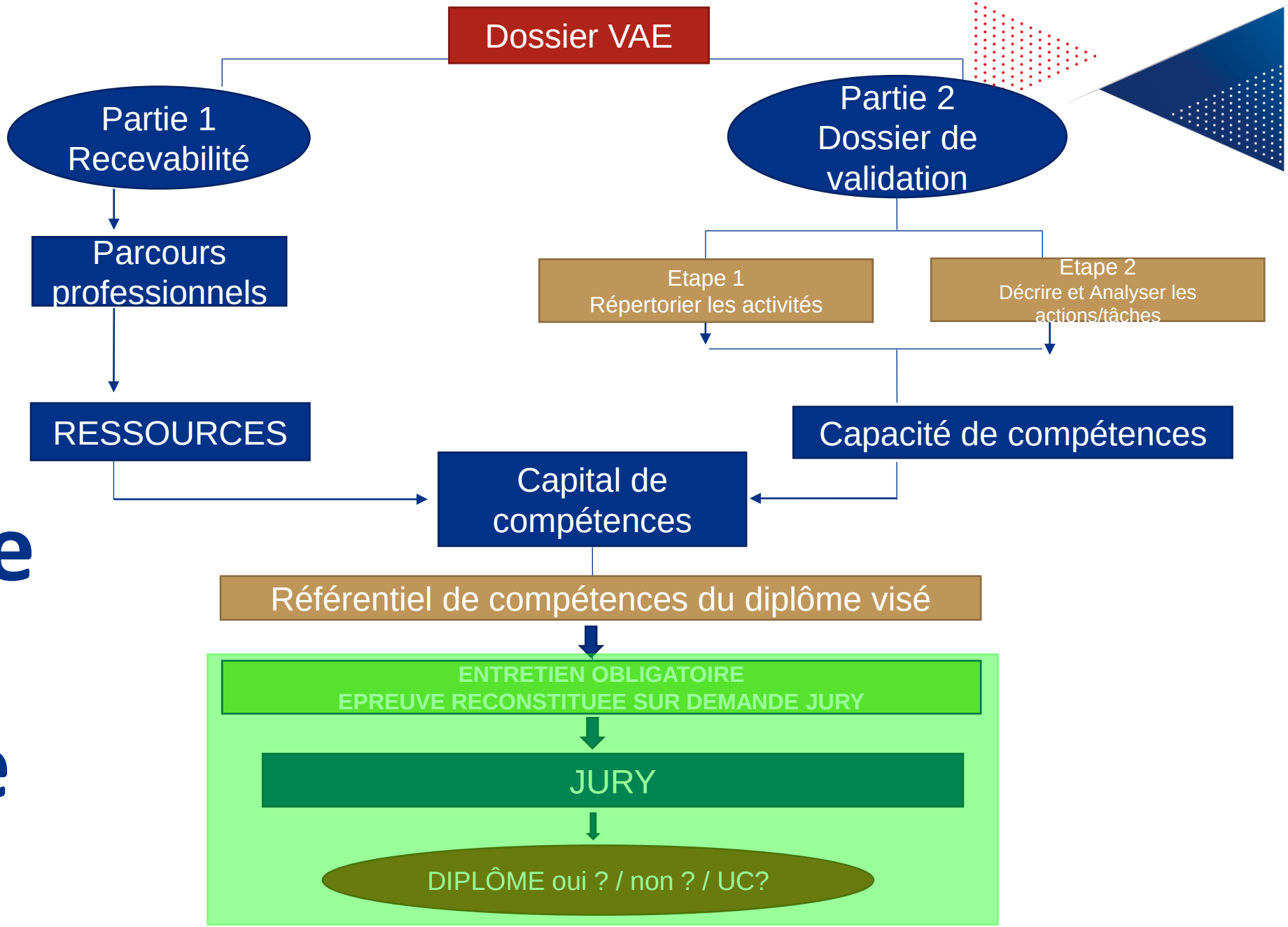

La certification

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien

- Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury

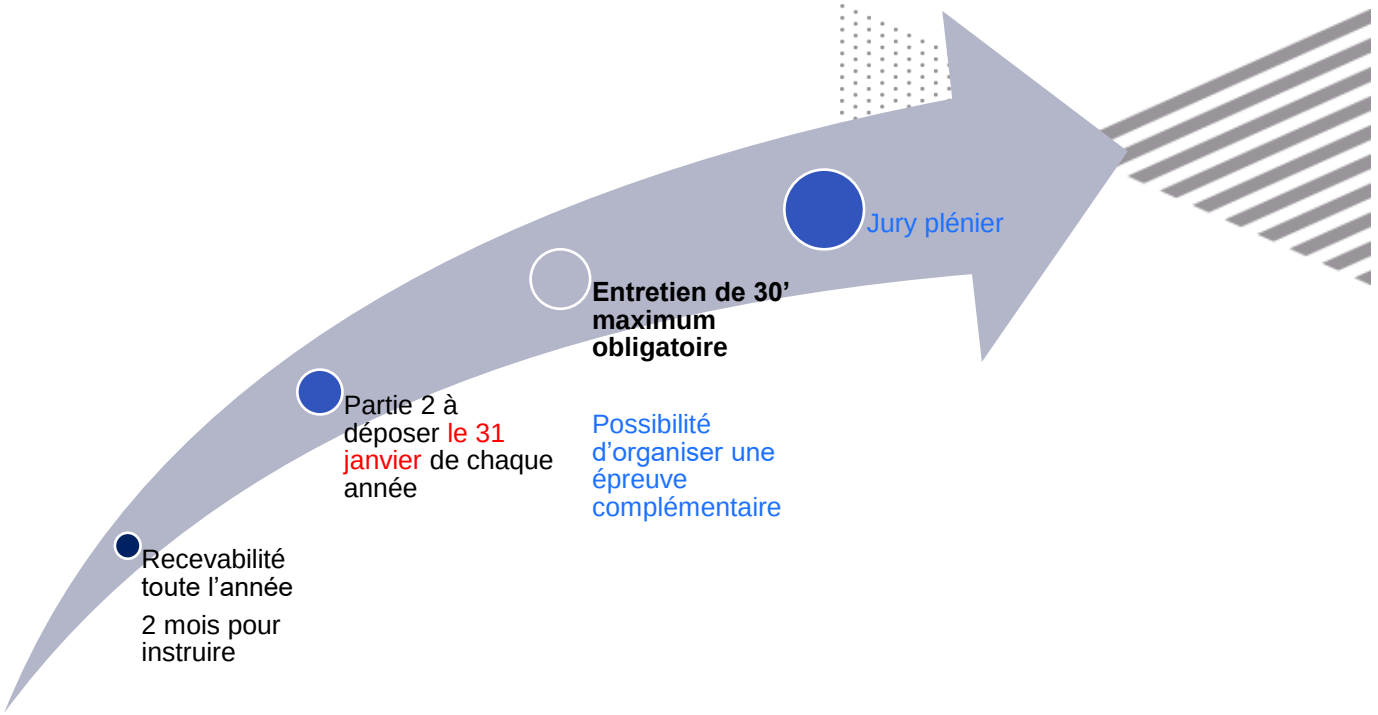

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, désormais acquise à vie

Le candidat qui obtient une UC du diplôme est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests de sélection).

BMF - BEF	Titulaire
Président du jury	Lionnel DUCLOZ - DTR
Représentant de la FFF	Martine COCHON– Elue
Cadre technique de la FFF	Xavier LACRAZ – CTR Formation
Cadre technique de la FFF	Willy LACOSTE – CTR Formation
Personne qualifiée	Jacques THIBAUT - DES
Représentant UNECATEF ou GEF	Marouf BRIDJI - GEF
Représentant UCPF ou AE2F	Thierry BARBARIT – U2C2F

L'entretien

Permet de compléter des points du dossier

Ce n'est pas un oral de rattrapage

Les questions portent sur l'analyse écrite des activités –actions.

Jeudi 9 mars 2023

30'

Nature de l’épreuve reconstituée

Doit permettre de compléter l’information

BEF

La mise en situation est évaluée par deux certificateurs, désignés par le président du jury. Les examinateurs dressent un rapport d’évaluation à l’attention du jury mais ne participent pas à ses délibérations

Durée : 45 minutes maximum

- 30’ de présentation
- 15’ d’entretien

4

L’accompagnement

L’accompagnement

Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimal)

Possibilité d’un accompagnement (facultatif et payant)

L’accompagnement augmentant de 27%les chances des candidats d’aller jusqu’au passage devant le jury

La dispositif

Faire une demande d'accompagnement par écrit auprès de l'IFF/IR2F

Désignation d'un accompagnateur habilité par l'IFF/IR2F

Formalisation de la prestation d'accompagnement

Phase 1

Elaboration du dossier de recevabilité

Définition du projet

Explicitation du processus

Estimée à 2 heures

Phase 2

Elaboration du dossier de validation

Choix des activités

Accompagnement à la rédaction

Préparation de l'entretien

Estimée à 12h

Phase 3

Orientation post VAE

Accompagnement renforcé si validation partielle

Estimée à 2h

RESEAU FFF accompagnateurs vae

Philippe MONNIER
Bernard MOTTAIS

Michel PLUCHON
Christophe LEFEUVRE

Eric CHAMBRON
Alain PASCALOU

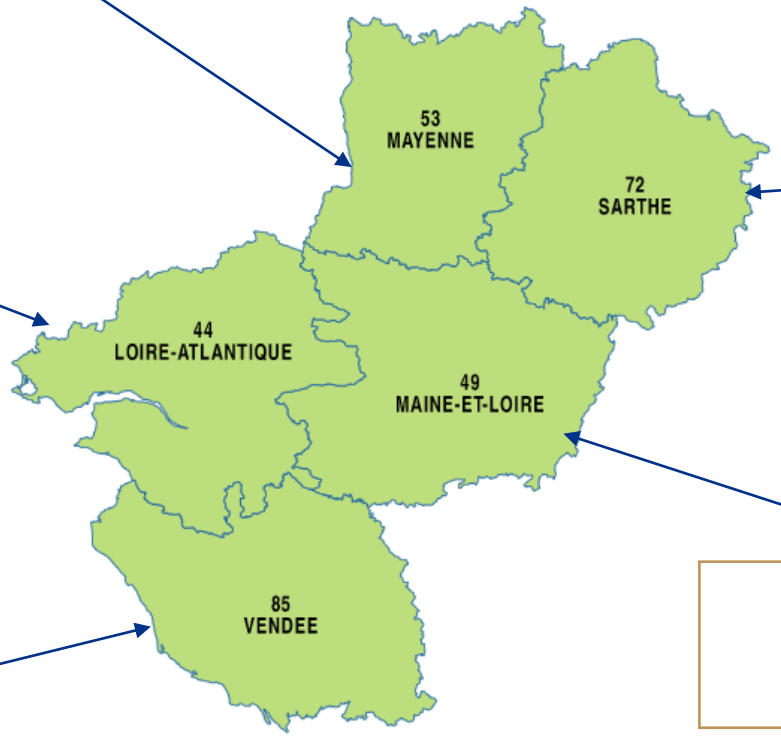

Jacques DELESTRE ?

Pierre NAUDET

Projet d'accompagnement complémentaire :

- un RDV/bilan qui permettra de se mettre en mode perspectives : J'y vais ou je n'y vais pas
- Quelles sont mes chances de réussite (partielle ou totale) au regard du cadre VAE et de mon vécu.
- Si j'y vais quelles ressources dois-je mobiliser ?
- Y-a-t-il une voie pour valider une partie et me former sur une autre qui a peu de probabilité d'être validée ?

Appeler Xavier Lacraz au 06 23 21 38 17 pour échanger ou convenir d'un rendez-vous

A l'issue de ce rdv bilan de vécu/dispositif VAE, les candidats devront plus « classiquement » déposer un dossier de recevabilité partie 1 puis réunion partie 2, choisir (ou non) l'accompagnement….

5

Le financement

Tarifs

Demande VAE

	BMF	BEF	BEFF	BEPF
Frais de dossier	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €	2 100 €	2 800 €
Coût total	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €	De 200 à 2300 €	De 200 à 3000 €

Prestation d'accompagnement BMF & BEF

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
Coût Total	**16h**	**1200€**

Le financement

	FAFA Formation	Compte Personnel de Formation	Pôle Emploi
Dossier de validation	✓		✓
Accompagnement VAE	✓	✓	✓

6

Questions diverses

Ce qu'il faut retenir

Adresses utiles

http://www.vae.gouv.fr/

http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html

Mel : xlacraz@lfpl.fff.fr

Tél : **06 23 21 38 17**

IR2F

Mel : **aschwartz@lfpl.fff.fr**

Tél : **02.40.80.98.03**

Anne Sophie SCHWARTZ
Assistante Formation

Conclusion

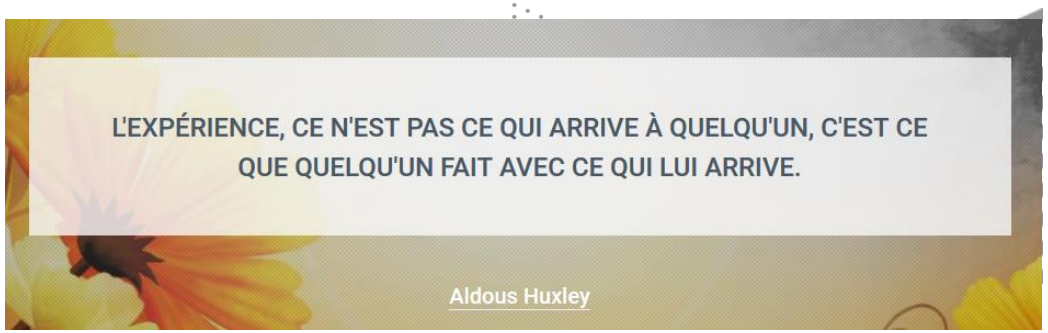

« Progresser, c'est se tromper, je me suis souvent trompé ».

Churchill

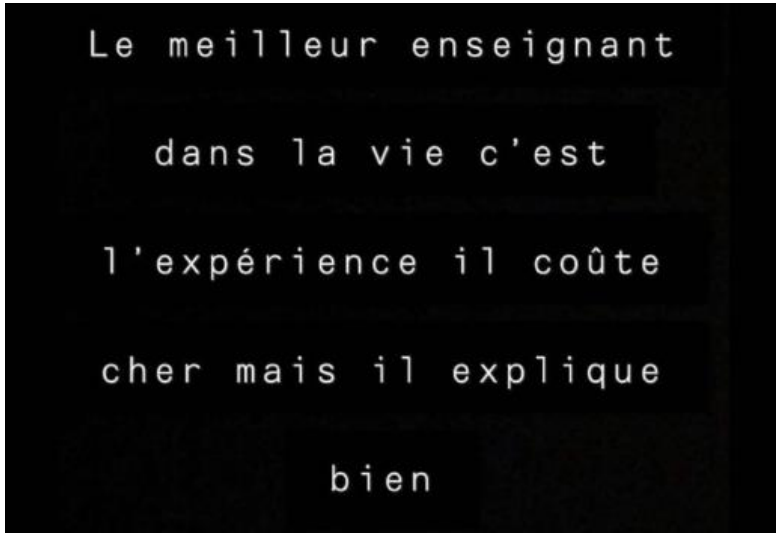

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Avec les erreurs on apprend, avec le temps on comprend